

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

Alors que la région regroupe 0,5 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 0,4 % des actions de formation.

Globalement, un certain équilibre est observé en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (86,2 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'experts en automobile



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Données de cadrage (2020)¹

Secteurs Branches	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux ²	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
	40	224	18	80
	37	191	16	78
	3	33	2	2
	14	221	7	86
	3	13	1	1
	11	123	6	71
	0	84	0	14
	336	1 830	101	435
	20	210	11	123
	7	287	3	4
	10	419	4	153
	285	773	74	126
	14	141	9	29
Corse	390	2 275	126	601
Ompl	89 175	459 600	25 364	102 031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.

2 : données estimées.



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de développement des compétences est le dispositif le plus utilisé par les entreprises de la région (14,5 %).

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre.

Les salariés de la pharmacie d'officine (25,1 %), des études d'administrateurs et mandataires judiciaires (23,1 %) et des entreprises d'architecture (16,2 %) ont le plus fort taux d'accès à ce type de formation.

Taux d'accès à la formation (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,0	2,7	13,8	0,0	6,3	16,3
	0,0	3,1	16,2	0,0	6,4	14,1
	0,0	0,0	9,1	0,0	0,0	100,0
	0,0	1,4	6,3	0,0	2,3	5,8
	0,0	0,0	23,1	0,0	0,0	100,0
	0,0	2,4	6,5	0,0	2,8	5,6
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,1	0,5	1,5	0,5	14,5	15,9
	0,5	0,5	8,6	0,8	0,8	7,3
	0,0	2,4	0,0	0,0	75,0	0,0
	0,0	0,2	2,1	0,0	0,7	2,0
	0,0	11,8	25,1	0,0	45,2	38,9
	0,7	0,7	8,5	3,4	3,4	27,6
Corse	0,0	0,8	3,2	0,3	11,6	14,5
	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence, 68,7 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes (30,3 %), les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme	UC VAE ¹ et certificat de compétence
	80,0	0,0	17,5	2,5
	81,1	0,0	16,2	2,7
	66,7	0,0	33,3	0,0
	57,1	0,0	21,4	21,4
	0,0	0,0	0,0	100,0
	72,7	0,0	27,3	0,0
	–	–	–	–
	67,9	0,0	32,1	0,0
	80,0	0,0	20,0	0,0
	0,0	0,0	100,0	0,0
	90,0	0,0	10,0	0,0
	67,7	0,0	32,3	0,0
	71,4	0,0	28,6	0,0
Corse	68,7	0,0	30,3	1,0
	75,3	0,4	23,1	1,1

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

1 : UC VAE : unité de compétence dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.



DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise (90,5 %).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	72,5	7,5	20,0	0,0	0,0	0,0
	70,3	8,1	21,6	0,0	0,0	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	64,3	14,3	21,4	0,0	0,0	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	54,5	18,2	27,3	0,0	0,0	0,0
	–	–	–	–	–	–
	93,8	4,8	0,3	1,2	0,0	0,0
	55,0	20,0	5,0	0,0	0,0	0,0
	85,7	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
	100,0	0,0	0,0	40,0	0,0	0,0
	96,8	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	85,7	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Corse	90,5	5,4	3,1	1,0	0,0	0,0
Ompl	78,0	8,3	8,5	3,9	0,7	0,5

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP (71 %).

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10 à 49 ETP	50 ETP et +
	77,5	0,0	22,5	0,0
	81,1	0,0	18,9	0,0
	33,3	0,0	66,7	0,0
	42,9	57,1	0,0	0,0
	0,0	100,0	0,0	0,0
	54,5	45,5	0,0	0,0
	–	–	–	–
	46,1	22,9	30,1	0,9
	100,0	0,0	0,0	0,0
	28,6	0,0	28,6	42,9
	0,0	90,0	10,0	0,0
	43,5	22,8	33,7	0,0
	64,3	21,4	14,3	0,0
Corse	49,2	21,8	28,2	0,8
	39,3	28,2	27,9	4,6

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.